



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.29/18  
29 septembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## Conseil du développement industriel

Vingt-neuvième session

Vienne, 9-11 novembre 2004

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire

### SUITE DONNÉE PAR L'ONU DI AU FORUM MONDIAL SUR LES BIOTECHNOLOGIES

Note du Secrétariat

Conformément à la décision IDB.28/Dec.6 du Conseil, le présent document rend compte de la suite donnée au Forum mondial sur les biotechnologies qui s'est tenu à Concepción (Chili) du 2 au 5 mars 2004.

#### Introduction

1. Le présent document rend compte des mesures prises par l'ONU DI pour donner suite au Forum mondial sur les biotechnologies en application de la décision IDB.28/Dec.6, dans laquelle le Conseil du développement industriel demandait au Directeur général de tenir compte de la déclaration finale du Forum, telle qu'elle figure à l'annexe II du document IDB.28/8, dans la planification et la mise en œuvre des activités de suivi pertinentes entrant pleinement dans le cadre du mandat de l'Organisation.

#### I. COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS

2. Conformément à la déclaration finale du Forum et comme suite à la résolution 58/200 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la coopération interinstitutions, l'ONU DI a resserré les liens qu'elle entretenait avec d'autres organisations internationales ayant des activités liées aux biotechnologies, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). De premières discussions ont permis de cerner les domaines d'intérêt mutuel indiqués ci-après, et celles qui sont en cours visent à déterminer quelle sera la nature de la coopération:

- OCDE – Deux domaines potentiels de coopération ont été repérés, à savoir le renforcement des capacités et le développement des compétences dans la biotechnologie industrielle, et l'exploitation des ressources génétiques aux fins du développement industriel;
  - FAO – La coopération devrait être axée sur les systèmes énergétiques utilisant des sources renouvelables d'origine biologique et les cultures autres que vivrières destinées à l'industrie;
  - UNESCO – La coopération devrait prendre la forme d'activités conjointes visant à mettre sur pied des formations spécialisées à la gestion des biotechnologies mettant l'accent sur la création et le développement de bio-entreprises.
3. Par ailleurs, l'ONU DI compte étendre sa coopération avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique dans les domaines de la préservation et de l'exploitation industrielle de la diversité biologique. À cet égard, la phase pilote de fonctionnement du Centre d'échanges pour la prévention des risques biologiques étant achevée, l'Organisation réorganise ses activités dans le domaine de la biosécurité compte tenu des programmes de renforcement des capacités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en se

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

concentrant plus particulièrement sur la collecte d'informations et la formation.

## II. AUTRES FAITS À SIGNALER

4. L'ONUDI organise des débats internes en vue d'évaluer les principaux besoins et aspirations des pays en développement par rapport aux possibilités que leur offre la biotechnologie industrielle.

5. Conformément à son mandat, l'ONUDI s'intéresse à la biotechnologie industrielle, aussi appelée biotechnologie blanche, qui englobe notamment la biodépollution, les sources d'énergie renouvelables d'origine biologique, la biocatalyse et la transformation de matières premières de faible valeur en produits à forte valeur ajoutée. Elle estime que son rôle est d'aider les pays bénéficiaires à explorer les nouvelles perspectives qu'ouvrent les progrès de la biotechnologie industrielle. À cet égard, elle prévoit d'élaborer de

courts documents sur lesquels pourront se fonder les débats qui se tiendront lors de réunions régionales et nationales.

6. Le groupe de travail conjoint ONUDI-Centre international de génie génétique et de biotechnologie (CIGGB) chargé du suivi du Forum mondial sur les biotechnologies a défini sa mission et se réunira de nouveau au dernier trimestre de 2004.

7. Le rapport du Forum mondial sur les biotechnologies sera distribué fin octobre 2004 et affiché sur le site Web de l'ONUDI ([www.unido.org/biotech](http://www.unido.org/biotech))<sup>1</sup>. Les États Membres seront tenus informés de tout fait nouveau en rapport avec la décision IDB.28/Dec.6 du Conseil ou avec d'autres mandats.

## III. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

8. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.

---

<sup>1</sup> Le projet de de rapport final a été distribué aux missions permanentes en même temps qu'une note d'information le 20 mai 2004.